

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11
Par la poste 15
Un No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

TURQUIE. — Constantinople, 6 novembre.

C'est le dimanche 5, qu'a eu lieu la promulgation du hattî-shérif dans l'enceinte même du palais impérial, près du pavillon appelé Gulhané, et en présence du souverain, du prince de Joinville, de tous les fonctionnaires civils et militaires, des chefs spirituels des différentes religions, du président de toutes les corporations, du corps diplomatique et d'une immense population.

Traduction du hattî-shérif lu dans une réunion qui a eu lieu à Gulhané le 5 novembre 1839.

Tout le monde sait que dans les premiers temps de la monarchie ottomane, les préceptes glorieux du Coran et les lois de l'empire étaient une règle toujours honorée. En conséquence, l'empire croissait en force et en grandeur et tous les sujets, sans exception, avaient acquis au plus haut degré l'aisance et la prospérité. Depuis 150 ans, une succession d'accidents et de causes diverses ont fait qu'on a cessé de se conformer au code sacré des lois et réglemens qui en découlent, et la force et la prospérité antérieures se sont changées en faiblesse et en appauvrissement.

Ces considérations sont sans cesse présentes à notre esprit, et, depuis le jour de notre avènement au trône, la pensée du bien public, de l'amélioration de l'état des provinces et du soulagement des peuples n'a cessé de l'occuper exclusivement. Or, si l'on considère la position géographique des provinces ottomanes, la fertilité du sol, l'aptitude et l'intelligence des habitans, on demeurera convaincu qu'en s'appliquant à trouver les moyens efficaces, le résultat qui avec le secours de Dieu nous espérons atteindre, peut être obtenu dans l'espace de quelques années. Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre prophète, nous jugeons convenable par des institutions nouvelles de procurer aux provinces qui composent l'empire ottoman les bienfaits d'une bonne administration.

Les institutions doivent principalement porter sur trois points qui sont :

- 1° Les garanties qui assurent à nos sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur, et leur fortune ;
2° Un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts ;
3° Un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service.

Et en effet la vie et l'honneur ne sont-ils pas les biens les plus précieux qui existent ? Quel homme, quel que soit l'éloignement que son caractère lui inspire pour la violence, pourra s'empêcher d'y avoir recours, et de nuire par là au gouvernement, si sa vie et son honneur sont en danger ? Si au contraire il jouit à cet égard d'une sécurité complète, il ne s'écartera pas des lois de la loyauté, et tous ses actes concourront au bien du gouvernement et de ses frères.

Si l'y a absence de sécurité à l'égard de la fortune, tout le monde reste froid à la voix du prince et de la patrie : personne ne s'occupe du progrès de la fortune publique, absorbé que l'on est par ses propres intérêts. Si au contraire le citoyen possède avec confiance ses propriétés de toute nature, alors plein d'ardeur pour ses affaires dont il cherche à élargir le cercle, afin d'étendre celui de ses jouissances, il sent chaque jour redoubler en son cœur l'amour du prince et de la patrie, le dévouement à son pays. Ces sentimens deviennent en lui la source des actions les plus louables.

Quant à l'assiette régulière et fixe des impôts, il est très important de régler cette matière ; car l'état qui est, pour la défense de son territoire, forcé à des dépenses diverses ne peut se procurer l'argent nécessaire pour ses armées et autres services que par des contributions levées sur ses sujets. Quoique grâce à Dieu, ceux de notre empire soient depuis quelque temps délivrés du fléau des monopoles, regardés mal à propos autrefois comme une source de revenus, un usage funeste subsiste encore quoiqu'il ne puisse avoir que des conséquences désastreuses. Il s'agit ici des concessions vénales, connues sous le nom d'illzain. Dans

ce système, l'administration civile et financière d'une localité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme, c'est-à-dire à la main de fer des passions les plus violentes et les plus cupides, car si ce fermier n'est pas bon, il n'aura d'autre soin que son propre avantage.

Il est donc nécessaire que désormais chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôt déterminée en raison de sa fortune et de ses facultés, et que rien au-delà ne puisse être exigé de lui. Il faut aussi que des lois spéciales fixent et limitent les dépenses de nos armées de terre et de mer. Bien que, comme nous l'avons dit, la défense du pays soit une chose importante, et que ce soit un devoir pour tous les habitans de fournir des soldats à cette fin, il est devenu nécessaire d'établir des lois pour régler les contingens que devra fournir chaque localité selon les nécessités du moment et pour réduire à 4 ou 5 ans le temps du service militaire. Car c'est à la fois faire une chose injuste, et porter un coup mortel à l'agriculture que de prendre tant égard à la population respective des lieux, dans l'un plus, dans l'autre moins d'hommes qu'ils n'en peuvent fournir ; de même que c'est réduire les soldats au désespoir, et contribuer à la dépopulation du pays que de les retenir toute leur vie au service.

En résumé, sans les diverses lois dont on vient de voir la nécessité, il n'y a pour l'empire ni force, ni richesse, ni bonheur, ni tranquillité, il doit au contraire les attendre de l'existence de ces lois nouvelles.

C'est pourquoi, désormais, la cause du prévenu sera jugée publiquement conformément à notre loi divine, après enquête et examen, et tant qu'un jugement régulier ne sera pas intervenu, personne ne pourra secrètement ou publiquement faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice.

Il ne sera permis à personne de porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit.

Chacun possèdera ses propriétés de toute nature et en disposera avec la plus entière liberté, sans que personne puisse y porter obstacle ; ainsi, par exemple, les héritiers innocens d'un criminel ne seront pas privés de leurs droits légaux, et les biens du criminel ne seront pas confisqués.

Ces concessions impériales s'étendent à tous nos sujets de quelque religion ou secte qu'ils puissent être ; il en jouiront sans exception. Une sécurité parfaite est donc accordée par nous aux habitans de l'empire, dans leur vie, leur honneur et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi.

Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'opinions éclairées, notre conseil de justice, auquel se réuniront à certains jours que nous déterminerons, nos ministres et les notables de l'empire, s'assemblera à l'effet d'établir des lois réglementaires sur ces points de la sécurité de la vie et de la fortune, et sur celui de l'assiette des impôts. Chacun, dans ces assemblées, exposera librement ses idées et donnera son avis.

Les lois concernant la régularisation du service militaire seront débattues au conseil militaire tenant séance au palais du séraskier.

Dès qu'une loi sera finie pour être à jamais valable et exécutoire, elle nous sera présentée ; nous l'orneront de notre sanction que nous écrirons en tête de notre main impériale.

Comme ces présentes institutions n'ont pour but que de faire reflourir la religion, le gouvernement, la nation et l'empire, nous nous engageons à ne rien faire qui soit contraire. Engagé de notre promesse, nous voulons après les avoir déposées dans la salle qui renferme le manteau glorieux du prophète, en présence de tous les ulémas et les grands de l'empire, faire serment par le nom de Dieu et faire jurer ensuite les ulémas et les grands de l'empire.

Après cela, celui d'entre les ulémas ou les grands de l'empire ou toute autre personne que ce soit qui violerait ces institutions, subira, sans qu'on ait égard au rang, à la considération et au crédit de personne, la peine correspondante à sa faute, bien constatée. Un code pénal sera rédigé à cet effet.

Comme tous les fonctionnaires de l'empire reçoivent aujourd'hui un traitement convenable, et qu'on régularisera les appointemens de ceux dont les fonctions ne seraient pas encore suffisamment rétribuées, une loi rigoureuse sera portée contre le trafic de la faveur et des charges (richvet) que la loi sévère reprouve et qui est une des principales causes de la décadence de l'empire.

Les dispositions ci-dessus arrêtées étant une altération et une rénovation complète des anciens usages, ce rescrit impérial sera publié à Constantinople, pour qu'ils soient témoins de l'octroi de ces institutions qui, s'il plaît à Dieu, durera à jamais.

Sur ce, que Dieu très-haut nous ait en sa sainte et digne garde.

Que ceux qui feront un acte contraire aux présentes institutions soient toujours l'objet de la malédiction divine et privés pour toujours de toute espèce de bonheur !

Bientôt après la lecture de cet acte, le sultan se rendit dans la salle où l'on conserve le manteau du prophète, et en présence des grands dignitaires et des ulémas, il jura d'observer fidèlement la nouvelle ordonnance ; tous ceux qui étaient présents firent le même serment.

ALLEMAGNE

On écrit de Rome, du 12, au Mercure de Souabe, que le cabinet de Vienne insiste de la manière la plus formelle sur le prompt retour du duc de Bordeaux dans les états autrichiens. On a déclaré à ce jeune prince que si son retour n'avait pas lieu immédiatement, la généreuse hospitalité qu'en Autriche on a accordée à lui et à sa famille, lui serait retirée. On tient aussi à ce qu'il vive éloigné de sa mère. Ces remontrances auront produit leur effet, car il paraît que le jeune duc est sur le point de retourner auprès de son oncle, et que la duchesse de Berry va se rendre dans le royaume de Naples.

Les dernières nouvelles de Constantinople sont toujours du 6 novembre. Le prince de Joinville devait sous peu de jours commencer son voyage dans la mer Noire. Il se rendra d'abord sur un bateau à vapeur français à Trébizonde et puis à Sébastopol.

Depuis son arrivée M. de Pontois, ambassadeur de France, excite l'attention de tous les diplomates. A l'en croire, la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse seraient parfaitement d'accord sur la pacification de l'Orient. Il conseille à la Turquie de s'entendre le plus tôt possible, et à tout prix avec Méhémet-Ali. Il représente la Russie comme ayant le projet éloigné de s'emparer de la Turquie, et engage la Turquie à ne pas lui laisser un dangereux pouvoir dans le Bosphore, et à fortifier au contraire les Dardanelles, pour mettre ce passage à l'abri d'un coup de main.

ANGLETERRE. — Londres, 25 novembre.

Il paraît que la perception de ce que l'on a appelé le tribut d'O'Connell se fait assez difficilement en Irlande. Un avis à la nation irlandaise vient d'être publié par le bureau des fonds de Compensation nationale pour stimuler les retardataires. On y fait remarquer que le grand réformateur a en ce moment un déficit ruineux, résultat de l'excédent des dépenses sur les recettes, et qu'il en est personnellement responsable.

Nous trouvons dans le Morning Chronicle la lettre suivante écrite des avant-postes d'Espartero par un officier anglais :

« Espartero est résolu de trainer en longueur la campagne d'hiver et de laisser Cabrera s'il ne peut parvenir à les vaincre. La halte prolongée à Las Parras a été occasionnée par la lenteur du service des vivres.

« Forcall, ville située à quelques lieues en avant de Las Parras, et à égale distance entre Morella et Cantavieja, servira de quartier-général permanent pendant l'hiver. Si la Catalogne était complètement pacifiée, et si ses ressources pouvaient être donnée à l'armée chrétienne en Aragon, celle-ci pourrait conserver ses positions d'Alcaniz à Forcall.

vous ? nous cria-t-il. Le doyen nous répondit : Nous sommes des frères de la miséricorde ; nous venons exhorter à la mort deux coupables qui doivent mourir demain. Au nom de Jésus-Christ laissez-nous passer ! Entrez, dit le geôlier. Requiescant in pace ajouta le doyen, amen, répondirent tous les assistans. Et le geôlier nous conduisit jusqu'à la porte de la chapelle où étaient Lorenzo et Pietro. Avant d'entrer nous chantâmes le De profundis et la porte s'ouvrit sans qu'il nous fut encore permis d'aller en avant. Mon cœur battait, mes jambes pouvaient à peine me soutenir ; je tremblais de tous mes membres. J'aperçus les deux infortunés jeunes gens à genoux, ayant à leurs côtés chacun deux prêtres ; un ecclésiastique prêchait sur le jugement dernier. Nous attendîmes silencieusement, la fin de son sermon, dont chaque parole devait naver le cœur de mes pauvres amis.

Lorsque le sermon fut terminé, les pénitens qui étaient dans la chapelle chantaient encore quelques prières pour les morts, puis ils se rangèrent de front en face de l'autel, saluèrent les deux patients en leur disant : Souvenez-vous qu'il ne vous reste que quelques heures à vivre ; passez-les dans la prière et le repentir. Que Dieu vous fasse miséricorde. Amen ! et ils se retirèrent. Alors nous entrâmes, précédés du doyen, et nous saluâmes à notre tour les condamnés ; nous chantâmes de nouvelles prières, et nous allâmes nous asseoir après avoir défilé devant l'autel ; chacun de nous disait aux malheureuses victimes : Dans quelques heures vous mourrez. Je ne prononçai ces paroles qu'en tremblant ; puis je dis tout bas à Pietro, de manière à n'être entendu que de lui. C'est moi. Ces mots, prononcés en français, le firent tressaillir ; il m'avait reconnu.

A peine étions-nous assis, que les prêtres que nous avions trouvés dans la chapelle, furent remplacés comme l'avaient été les pénitens. Nous eûmes un nouveau sermon qui devait de toute nécessité rouler sur la mort et s'adresser toujours à ceux dont la dernière heure allait sonner. Je ne fis pas grande attention à ce que disait le prédicateur, j'étais absorbé par de trop pénibles réflexions pour suivre les consolations qu'il adressait aux patients. Mes regards étaient fixés sur eux et je versai bien des larmes. Heureusement que mon capuchon dérobait mon émotion à tous les regards ; Pietro tournait, de temps en temps, la tête de mon côté ; je crus remarquer quelques signes de satisfaction sur ses traits. Quant à Lorenzo, il avait conservé, dans ce moment suprême, cette morne immobilité que j'avais déjà remarquée en lui. Il ne paraissait pas bien comprendre ce qui se passait autour de lui. Plût au ciel qu'il en eût été ainsi du bon Pietro.

Que je souffrais ! comment se faire à l'idée, que deux jeunes gens, pleins de vie et de santé, fussent forcés de compter les minutes d'agonie qu'ils avaient à souffrir. Et s'ils pouvaient l'oublier un instant, il y avait là des hommes dont l'impitoyable compassion redoublait à chaque instant les angoisses de ces malheureux, ils se croyaient obligés de répéter sans cesse ces fatales paroles : « Encore quelques heures, et vous mourrez. » Je ne saurais décrire les horribles impressions qu'elles produisaient sur moi qui n'avais

FEUILLETON. — 29 NOVEMBRE.

UNE MISE EN CHAPELLE A NAPLES.

(Suite et Fin. — Voir nos numéros du 27 et 28 novembre.)

Je terminai mes affaires en Sicile aussi vite que possible, et je me hâtai de retourner à Naples. Dès que je pus toucher le port, je volai à la demeure de Pietro ; je ne trouvai personne dans la petite pièce qu'il occupait. Je m'adressai à un de ses voisins qui me raconta, à sa manière, ce qui s'était passé pendant mon absence.

D'après ce récit, Pietro aurait tenté d'assassiner Mortello ; il l'aurait même blessé dangereusement. Pris en flagrant délit, des juges, prévenus contre l'accusé, l'avaient condamné à mort avec Lorenzo, son complice. Je cours chez don Matéo.

— Je craignais de ne plus vous revoir, me dit-il en me voyant. A votre air attristé, je vois que vous savez les nouveaux malheurs de nos amis. Ils sont condamnés comme assassins ; et cependant ils sont innocens. Pietro surtout, qui est considéré comme le principal coupable. C'est demain qu'on les exécute ; je me suis procuré en grâce, mais j'ai partout rencontré Mortello et son crédit ; je n'ai pu rien obtenir. Depuis deux heures, ces malheureux sont en chapelle.

— Monsieur, dis-je, ils sont condamnés malgré leur innocence ; expliquez-moi, je vous prie, comment il a pu se trouver des juges capables de commettre une telle iniquité.

— Quelques jours après votre départ, Pietro et Lorenzo rencontrèrent le comte dans une rue déserte ; il faisait nuit. Il est vrai que Lorenzo se jeta sur lui, le poignarda à la main ; mais Pietro le retint. Il renouva à Mortello sa provocation en duel, lui révéla de nouveau la mort d'Antonina. Le comte, plein de frayeur, appela au secours ; on arriva de tous côtés. Lorenzo, voyant sa victime lui échapper, le frappa d'un coup de poignard ; on arrêta nos deux amis, et le généreux Pietro, particulièrement accusé par Mortello, a été condamné à être pendu ; Lorenzo, comme moins coupable, à être guillotiné ; car nous avons des degrés dans la peine de mort ; la corde est bien plus ignominieuse que la guillotine. Pietro ne se plaint que d'une chose, c'est qu'il doit être dégradé sur l'échafaud avant de subir sa peine. Cette idée le tourmente, l'exaspère ; il maudit ses juges, il se montre sourd aux consolations de la religion ; il mourra dans le désespoir !

— Ne pourrais-je pas les voir ?

— C'est impossible. Une fois qu'ils sont entrés en chapelle, les condamnés ne peuvent recevoir aucune visite. Il faut être prêtre ou pénitent pour arriver jusqu'à eux. Vous êtes étranger à notre pays.

— Quelle est la confrérie qui va les assister dans leurs derniers momens ?

— Les pénitens noirs.
— Adieu, monsieur ; j'espère les voir. Je vais trouver le préfet de police, que je connais. Je donnerai tout au monde pour serrer encore la main de Pietro.

— Je voudrais que ce fut possible, mais vous ne réussirez pas.
— Nous verrons. Adieu.

Le préfet de police ne put pas me donner la permission de pénétrer dans la Vicaria, ancien palais des gouverneurs de Naples, qui sert aujourd'hui de prison ; cependant il me donna une lettre pour le doyen des pénitens noirs. J'allai trouver celui-ci qui me reçut d'abord froidement, et qui répondit par un non bien sec à la demande que je lui fis de me ménager les moyens de me faire entrer dans la chapelle de la Vicaria, avec les pénitens dont il était le chef. Mais une bourse bien garnie eut bientôt vaincu la résistance calculée du doyen ; la lecture de la lettre du préfet de police l'avait admirablement disposé à m'accorder tout ce que je lui demandais. Qui oserait, à Naples, résister aux prières d'un magistrat qui a le pouvoir de faire emprisonner pour ainsi dire à son gré ? Le directeur de la confrérie des pénitens noirs me conduisit dans la chapelle où ils célébraient les offices particuliers à cette congrégation ; il me fit revêtir le costume complet, qui consiste en une robe de calicot noir, une ceinture en corde noire et un capuchon de la même couleur, qui, retombant sur le visage couvre les épaules et le milieu du corps. Il me donna de gros souliers à la place de mes bottes, pour qu'on ne remarque aucune trace de luxe sous la robe, dont j'étais affublé. Je brûlais d'impatience ; je voulais partir à l'instant même ; mais mon guide me força d'attendre l'heure où il devait partir vingt pénitens pour aller relayer ceux qui étaient en ce moment avec les condamnés. Je me soumis à tout.

Enfin la cloche de la chapelle se fit entendre ; les frères désignés pour la station qui allait commencer arrivèrent les uns après les autres. C'est un honneur bien recherché que celui d'être admis à faire partie d'une semblable procession. Que je les trouvais lents à prendre leur costume ! Le doyen voulut venir lui-même nous diriger. Nous nous mimas en marche, une torche à la main et chantant d'une voix lamentable le Miserere mei. Partout sur notre passage on s'arrêtait pour nous voir. Rien de plus triste que cette marche funèbre ! Les cloches sonnaient pour les agonisans, le peuple priait dans les rues. Cette lugubre solennité faisait couler bien des larmes ; je ne pouvais retenir les miennes. Cependant il me fallut mêler ma voix à celle de mes confrères, sous peine d'être reconnu ; car celui qui marchait à côté de moi me dit plusieurs fois : Frère ! vous ne chantez donc pas ? C'est à peine si j'avais la force de me faire entendre. Quel courage, que de présence d'esprit ne m'a-t-il pas fallu, pour ne pas succomber à tant d'émotions.

Lorsque nous arrivâmes aux portes de la prison, le geôlier en chef nous ordonna de nous arrêter pour nous reconnaître. Qui êtes-vous ? que voulez-

— On apprend de Lisbonne, 18 novembre, que le gouvernement a fait la capture des deux principaux chefs de guérillas, dont l'un est le fils de Remedho, qui avait été blessé assez grièvement et n'était presque pas transportable. Du reste, des bandits continuent à parcourir le pays; on en a signalé une bande composée de 20 cavaliers très-bien armés. On a signalé également une bande de fraudeurs espagnols avec 100 chevaux qu'une inondation a forcés de rebrousser chemin.

— Le paquebot, le *Patrick Henry*, nous apporte des nouvelles de New-York, le 7 novembre. La nouvelle de l'arrangement conclu par M. Jaudou y avait fait hausser le cours des actions de la Banque. La confiance commence à se rétablir. La Banque de New-York escompte à 50 jours, et on ne craint plus qu'elle suspende ses paiements en espèces.

— Le *Philadelphia* est arrivé de New-York, ayant à bord Joseph Bonaparte et sa suite. C'est la troisième fois qu'il traverse l'Atlantique sur ce navire, et chaque fois, il fait un cadeau au capitaine. Il lui donne aujourd'hui un service de dessert de 54 pièces.

— Par le paquebot *Patrick-Henry*, qui est arrivé hier à Liverpool, nous avons reçu des nouvelles de New-York, à la date du 7 de ce mois. Le *Great-Western* était arrivé à New-York le 2 novembre. La nouvelle dont il était porteur, mandant que M. Jaudou était parvenu à surmonter ses difficultés financières, avait agi favorablement sur le marché du numéraire.

A cause de la pénurie de l'argent, il s'était fait peu d'affaires sur les changes avant le départ du *Patrick-Henry*. Les billets étaient offerts à 6 p. c., et beaucoup d'effets choisis du Sud avaient été offerts à 4 p. c. ou 4 dollars 62 cents par livre sterling sans trouver d'acheteurs. Sur la France le taux était 5 fr. 40 c. Les banques de New-York et de Boston continuaient à remplir leurs engagements en espèces, mais beaucoup de suspensions nouvelles avaient eu lieu dans les Etats du Sud et de l'Ouest. La fermeté des banques de New-York paraît avoir réveillé la confiance dans quelques villes du Sud. On pense que les banques de Tennessee reprendront immédiatement leurs paiements.

Dans l'état d'Ohio, la suspension est loin d'avoir été générale. L'assemblée générale de Rhode-Islande vient d'adopter, à une majorité de 45 voix contre 25, un bill qui oblige les banques de cet état qui refusent le paiement en espèces de leurs billets, à payer 12 p. c. d'intérêt du montant de ces billets aussi longtemps que ce refus de paiement continue, en rend les directeurs et présidents des banques personnellement responsables, et oblige chaque banque à recevoir ses propres billets en paiements.

Les habitants de New-York ont été très-occupés pendant trois jours des élections de leur ville qui toutes ont tourné au profit du parti Van Buren.

Suivant les plus récentes nouvelles, le général Jackson jouissait de la meilleure santé.

— Une lettre d'Odessa du 4 novembre porte que la cavalerie russe a été battue par les Circassiens et a éprouvé une perte de 5000 hommes. On dit que le général circassien a été secondé par des officiers anglais dont les conseils lui auraient été très-profitables dans cette campagne, si heureuse pour les armes circassiennes, en lui faisant remporter une victoire complète, bien qu'il ait refusé d'adopter la tactique européenne. (*Standard*.)

FRANCE. — Paris, le 27 NOVEMBRE.

Il y a eu hier trente ans que Louis-Philippe, alors émigré, épousa la reine Amélie, le 25 novembre 1809.

— Le 2 novembre, le nouvel ambassadeur de France, M. de Pontois, a eu son audience du sultan.

— Le S. S. A. R. le prince de Joinville a eu une audience du sultan. Il était accompagné de M. de Pontois et de plusieurs officiers de son état-major. Sa hauteur lui a fait l'accueil le plus distingué.

— La chambre du conseil vient de décider qu'il n'y avait lieu à suivre contre la fille Stéphanie Girondelle, arrêtée, il y a un mois, au moment où elle venait de lancer une pierre dans la voiture de S. M. L'aliénation mentale dont cette femme est atteinte a été régulièrement constatée, et l'on va l'envoyer dans un hospice.

— Il paraît certain qu'au commencement de la session prochaine, le ministère demandera aux chambres l'autorisation de faire exécuter par le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique. Ce n'est certainement pas nous qui blâmerons le ministère de vouloir réserver au gouvernement l'entière et immédiate propriété de cette importante ligne; mais nous ferons remarquer que la plupart des membres du cabinet actuel ont

jamais calculé de si près avec la mort. Je croyais assister déjà au moment fatal, je croyais sentir le fer qui devait, dans quelques instans, trancher cette tête que je voyais se mouvoir pleine de santé, et cette corde qui allait de ses étreintes fatales arrêter la vie d'un jeune homme qui n'avait pas mérité de mourir. Quelle était celle qui avait imaginé l'épouvantable supplice de la mise en chapelle! Mourir à chaque seconde, pendant vingt-quatre heures! Peut-on concevoir des tourmens qui pénètrent plus profondément dans l'âme d'un malheureux! Combien j'aurais voulu abréger pour mes deux amis ces tortures morales qui paraissaient avoir été inventées par l'enfer. Et cependant il me restait à souffrir encore bien davantage.

Au bout d'une heure, qui me parut un siècle, nous nous levâmes pour partir avec le même cérémonial dont j'ai parlé plus haut. En défilant devant les patiens, Pietro me saisit par le bras, et dit à haute voix: *Celui-ci est un de ceux que je choisis pour me conduire à l'échafaud.* C'est un droit qu'a tout condamné; le doyen fit un signe d'assentiment, et tous ceux avec qui j'étais venu partaient et furent remplacés par d'autres. Cette cérémonie se renouvela toutes les heures. Quant à moi, je fus placé auprès de Pietro; d'après les usages, je ne devais plus l'abandonner; j'étais même forcé d'accompagner ses restes jusqu'à l'endroit où l'on enterre les suppliciés. Je ne savais plus où j'étais; je ne voyais rien, je n'entendais rien. De courage donc, me dit Pietro. J'eus sur le point de lever mon capuchon, et de déclarer qui j'étais; je n'en eus pas la force. Je restai donc là comme cloué par une main de fer. Quel supplice!

Je fus un peu soulagé par l'arrivée de Mattéo que Pietro retint aussi pour l'assister jusqu'à son dernier moment. Nous ne pouvions pas nous parler, mais le vénérable prêtre me reconnut aux regards et aux larmes qu'il apercevait à travers les ouvertures de mon capuchon; d'ailleurs, un signe de Pietro lui avait dit que j'étais là. A huit heures du matin, on apporta le déjeuner, et on leur demanda ce qu'ils désiraient. On se fait un devoir de satisfaire tous les desirs de ceux qui, bientôt n'en formeront plus! Pietro demanda qu'on le laissât seul, avec Lorenzo, don Mattéo et moi pendant une heure qui devait être consacrée à leur déjeuner. C'est le seul moment de relâche que leur permettent la religion et les réglemens.

Dès que nous fûmes seuls, Pietro me délivra lui-même de mon capuchon; je n'avais pas la force de le faire moi-même. Vous êtes bien pâle, me dit-il, j'ai pourtant compté sur vous. Que je suis heureux de vous revoir! J'aurais voulu que ce fût dans une autre occasion; mais il ne dépendait pas de moi, ajouta-t-il en souriant, de choisir le lieu et le moment de ce rendez-vous.

Essayez de vous remettre. Allons! soyez raisonnable, faut-il que ce soit moi qui vous exhorte au courage! Nous nous reverrons ailleurs, dans un monde meilleur où nous n'aurons pas à craindre l'injustice des hommes. N'est-ce pas don Mattéo, n'est-ce pas Lorenzo? Celui-ci ne répondit que par un signe de tête.

noté contre le projet présenté à cet égard, il y a deux ans, par le ministère du 15 avril, et que c'est même à l'occasion de ce projet que la coalition s'est formée. Il sera curieux de lire les raisons d'urgence que feront valoir, dans leur exposé des motifs, des ministres qui, par leur opposition déraisonnable, ont seuls empêché l'exécution du plan dont ils vont se constituer si tardivement les défenseurs. (*La Presse*.)

— Nous ne savons quels renseignements sont parvenus au gouvernement, au sujet du parti bonapartiste dont le *capitole* est l'organe à Paris. Ce que nous pouvons dire c'est qu'au moment où nous écrivons ces lignes (5 heures), des agens de l'autorité, avec un commissaire de police, viennent d'envahir les bureaux de ce journal et font des recherches minutieuses dans les papiers et la correspondance. Plusieurs membres de la rédaction sont arrêtés. (*Corresp.*)

— Nous lisons dans une autre correspondance: « On parle en ce moment d'un grand complot qui aurait été découvert ces jours derniers. M. le marquis de C..., ancien propriétaire du journal le *Capitole*, le comte de C..., son cousin, et quatre ou cinq autres personnes ont été arrêtés ce matin, et conduits à la préfecture de police. On croit qu'il s'agit d'affaires bonapartistes. Il paraît que des pamphlets ont été jetés hier dans divers lieux publics de Paris, et notamment à la Bourse où on les aurait distribués des galeries supérieures.

— On écrit de Marseille, le 19 novembre: « Sont arrivés hier dans notre ville, par le bateau à vapeur le *Pharamond*, M. de Salvandy et sa famille, venant de Trieste; M. le professeur Jules Cloquet, venant d'Itria, et une partie des savans français du congrès de Pise. Le professeur Jules Cloquet rapporte, pour le Muséum d'histoire naturelle, un animal fort curieux, qui ne se trouve que dans les lacres souterrains des grottes d'Adelsberg en Carniole, c'est le protée. S'il parvient à le conduire vivant jusqu'à Paris, nos naturalistes pourront étudier les mœurs et habitudes de cette espèce de salamandre décrite par Rusconi, dont le mémoire fut couronné, il y a plusieurs années, par l'Académie des sciences. »

— Une maison de banque va prêter, dit-on, 50 millions de francs au gouvernement turc. Les produits de la douane de Smyrne et de Salonique seront affectés au remboursement de cette dette. Les 50 millions doivent servir surtout à encourager l'agriculture et à élever des établissemens d'instruction publique; 300 jeunes gens vont partir incessamment pour l'Europe. »

Le même journal dit, d'après une lettre d'Ourlac du 6, qu'une partie de la flotte française se rendra, à ce que l'on prétend, à Athènes, et le reste hivernera à Smyrne et aux îles d'Ourlac.

— Le 27 septembre, la corvette française, la *Naïade*, avait reçu à son bord à la Vera-Cruz, le dernier paiement des 600 mille piastres dus à la France par le gouvernement mexicain.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Phare de Bayonne*:

On écrit de Berga que l'arrivée de Tristany en Catalogne a entièrement désorganisé les carlistes. Segarra et tous les officiers ayant appartenu à l'armée, et les anciens chefs de guérillas sont en rupture ouverte. C'est au moyen d'un système de terreur poussé jusqu'au dernières rigueurs que le comte d'Espagne avait réussi à discipliner tant bien que mal les bandes catalanes, et à organiser près de 20 bataillons.

On ne doute pas dans le pays qu'avant quinze jours, cette armée ne soit dans le plus grand désordre. Suivant quelques lettres, Segarra aurait déjà été obligé de quitter le commandement.

Rien d'important d'Aragon.

— On écrit de Madrid, le 20 novembre:

La tranquillité n'a pas été troublée un seul instant dans la capitale. Les mesures sont si bien prises par l'autorité que toute crainte à ce sujet doit se dissiper. On peut prédire presque à coup sûr qu'il n'écartera pas d'émeute à Madrid. Quant aux provinces, le ministre de l'intérieur cherche à assurer leur tranquillité par quelques mutations importantes parmi les chefs politiques.

Les spéculateurs, rassurés par la fermeté du nouveau cabinet, reprennent confiance. Les fonds ont été traités avec plus de faveur. Le 5 p. c. a été fait aujourd'hui à 29 3/4 au comptant en hausse.

— Une circulaire en date du 19 novembre, et contresignée par Calderon Collantes, dispose, en matière électorale, qu'il sera procédé dans le plus bref délai à la formation des listes électorales, qui devront être closes le 19 décembre prochain. Les élections commenceront dans les grands collèges le 19 janvier 1840, et le 31 du même mois devra se faire le scrutin général dans la capitale de la province. Le tiers du nombre des sé-

— Tu as raison, mon ami, dit Mattéo; Dieu nous récompensera un jour de ce que nous aurons souffert sur cette terre.

— Il est cependant une chose à l'idée de laquelle je ne puis pas m'accoutumer. Vous voyez une croix que j'ai gagnée sur le champ de bataille, dans un temps plus heureux où l'on mourait avec gloire et non de la main d'un bourreau; eh bien! cette croix, on me l'a attachée sur la poitrine, afin de me l'arracher avant de me tuer! La mort n'est rien; mais l'ignominie! Je serai donc dégradé en face de tout le peuple de Naples accouru pour me voir; et on me croira coupable! Oh! c'est affreux! c'est plus qu'un honnête homme n'en peut supporter.

— De la résignation, mon fils, dit Mattéo.

Quant à moi, je ne pouvais pas dire un seul mot: j'étais atterré. Lorenzo déjeûna comme si, en sortant de table, il eût dû retourner à ses occupations ordinaires; Pietro se contenta d'un verre de vin. Il m'engageait à partager leur dernier repas; je ne pus rien prendre. Nous causâmes pendant l'heure de liberté qui nous était accordée. Quand Pietro pouvait oublier la peine de la dégradation, il était calme et parlait d'Antonia, des projets qu'il avait formés avec elle, des heureux momens qu'ils avaient passés ensemble. Que d'illusions ont été détruites! que de rêves de bonheur se sont évanouis! Puis il ajoutait: « Tu vois, cela se réalisera bientôt là-haut. » J'étais plus calme, je finissais presque par oublier toute l'horreur du saint-ministère que j'avais à accomplir, lorsque les chants des pénitens se firent entendre; il fallut rentrer dans tous les tourmens de l'ignominie. Nous nous embrasâmes tous en disant un éternel adieu. Je rabaisais mon capuchon afin de rester toujours inconnu à tout ce qui m'entourait.

Cependant le temps marchait. L'horloge de sable, placée sur l'autel, avait été retournée pour la dernière fois, et le bourreau entra dans la chapelle avec ses aides. A la vue de ces hommes, un frisson glacé courut dans tous mes membres. Don Mattéo s'assit sur une chaise dans un coin de la chapelle et Pietro et Lorenzo allèrent se mettre à genoux à ses pieds et reçurent l'absolution. On ne donna pas la communion aux condamnés. Le bourreau alors s'approcha pour faire la dernière toilette de ces malheureux. Quelques instans après, on fit sortir Lorenzo entre quatre pénitens et deux prêtres qui chantaient un verset du *De profundis* et lui disaient ensuite: « Tu vas mourir. » Lorenzo reçut les adieux de Pietro et ceux de don Mattéo avec la résignation d'un homme qui, fort de l'absolution qu'on vient de lui donner, croit que les cieux sont ouverts pour le recevoir. Il marchait d'un pas assuré. Avant de franchir le seuil de la porte, il se retourna vers Pietro et lui fit un dernier adieu en levant la tête vers le ciel, il semblait lui dire: Là-haut nous nous reverrons, je vais te préparer la voie.

Cinq minutes après nous étions en marche pour l'échafaud. Avant de sortir de la prison on voulut bander les yeux à Pietro; il s'y refusa. J'étais à sa gauche et don Mattéo à sa droite, derrière nous venaient les prêtres et les pénitens.

De la Vicaria à la place Capuona, lieu de l'exécution, il y a environ dix minutes de chemin.

nateurs devra être renouvelé en vertu de la constitution. Les cortès sont convoquées pour le 18 février de l'année prochaine.

— Un supplément de l'*Echo de l'Aragon*, du 21 novembre, contient en date, à Tarrega, du 18 novembre, quelques détails sur des avantages obtenus par Aspiroz contre toute la faction catalane de 9,000 fantassins et 600 chevaux. Cette armée avait pris position près de Piacamps pour intercepter un grand convoi destiné à Solsona. Le général Valdes a donné l'ordre à Aspéron d'attaquer de front les lignes ennemies. Le général en chef lui-même à la tête des chasseurs de St-Ferdinand et de son escorte de cavalerie a chargé l'ennemi qui a abandonné ses positions formidables après une heure et demie de combat.

L'armée victorieuse a couché à Biosca, Majoleras et Guisoux. L'ennemi a eu hors de combat 7 à 800 hommes. L'armée chrétienne compte 300 blessés. Le général en chef a accordé sur le champ de bataille 365 croix d'Isabelle II aux soldats de la division Aspiroz. Le général continue à commander en chef les opérations dans la province de Lerida à la tête de 4 bataillons, d'un escadron et d'une batterie.

— Le ministère entré dans la voie des réformes constitutionnelles, il est décidé à maintenir intactes les prérogatives de la couronne menacées par les clubistes exaltés. Il est aisé de voir déjà un notable changement dans le ton des organes de la presse périodique. La question du refus des impôts a fait place à celle des élections.

Les troupes chrétiennes, en Catalogne, sous les ordres des généraux Valdes et Aspiroz, viennent d'obtenir sur l'armée catalane, venue de son chef, le comte d'Espagne, un avantage signalé. Sagarra, nouveau commandant carliste, ne serait pas éloigné, à ce qu'on assure, de traiter avec le duc de la Victoire; la conclusion de la guerre sur ce point; permettrait de diriger toutes les forces disponibles contre Cabrera.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 27 novembre:

Le *Dagblad van s'Gravenage* nous apprend que M. le baron de Grovestins, chargé d'affaires des Pays-Bas près de la cour de Madrid a quitté La Haye pour se rendre à son poste.

Cette feuille nous annonce aussi le départ pour Paris de M. le conseiller d'état Rochussen et le départ pour Bruxelles de M. Faber Van Riemsdyk, avocat du gouvernement chargé d'une mission.

— Le régiment de lanciers va prendre ses quartiers d'hiver à Tilbourg. Il fera des patrouilles dans les environs où on signale la présence de beaucoup de voleurs.

— A Berlin, une commission a statué sur la direction à donner au prolongement du chemin de fer d'Arnhem. Elle a décidé que ce chemin passerait par Cassel et Halle. On se flatte que le cabinet prussien sera favorable à cette entreprise.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 novembre.

Les sections ont terminé l'examen du budget des finances, et ont nommé leurs rapporteurs à la section centrale, laquelle se compose de MM. de Foere, Simons, Duvivier, Demonceau, Van Cutsem et Zoude.

— Le programme de l'anniversaire polonais qui sera célébré le vendredi 29, à l'Hôtel-de-Ville, est désigné comme membres du bureau: MM. Gendebien, président; Lelewel et Jottrand, assesseurs; Budzynski, secrétaire. Les personnes inscrites pour prendre la parole sont: MM. Lelewel, Zaleski et Dworzewski, Polonais; Duepéiaux, Jottrand, Bartels, Feignaux et les étudiants délégués de l'université de Bruxelles.

Bruxelles, le 29 novembre. — (2 heures.) — Les hausses simultanées d'Amsterdam et de Paris, ont paralysé l'effet de la dernière baisse de Londres. L'actif espagnol tombé hier à 22 1/2 était encore offert à ce prix à l'ouverture de la bourse, mais les cours étrangers étant connus on a fait 22 5/4 25 A. pour fermer 23 25 A. 1/8 avec beaucoup de transactions. Pailles à un mois 25 1/2 20 1 A.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 101 P., 4 p. c. 92 1/4, 5 p. c. 70 5/4 P. Société Générale titres en nom fl. 700; Société de Mutualité 1017 50 (101 5/4) A., Société Civile 950 (95) P. Rien de changé pour les huiles.

Amsterdam, 27 novembre. — (5 heures.)

Les intégrales étaient moins offertes aujourd'hui, et il y avait quelques demandes à terme. Cette circonstance a influé favorablement et le cours s'est relevé. Les fonds en général étaient en hausse; les Sociétés de Commerce étaient demandées. La bonne tenue de nos fonds a réagi sur les obligations Ardoin, qui ont gagné 1/4 p. c. et donné lieu à un assez bon nombre d'affaires.

Dette active 2 1/2 p. c. 51 5/16 7/16, 5 p. c. 98 1/16 1/8, billets de change 25 5/4 7/8 15/16, syndicat 4 1/2 p. c. 92 7/8 95 1/8, société de commerce 162 1/8 5/8, Ardoin 25 1/16 5/8, coupons 17 7/8 5/8 1/4.

La rue était pleine de monde; on avait placé une double haie de soldats depuis les portes de la prison jusqu'à l'échafaud, qui était entouré de plusieurs rangs de gendarmes, de soldats et d'agens de police; car à Naples une exécution exige de grandes précautions. Là, plus qu'ailleurs, le peuple accourt pour se repaître d'un spectacle qu'on devrait fuir avec horreur. Cependant nous avançions lentement au milieu de cette foule; je pouvais à peine marcher; Pietro s'en aperçut. « Je voudrais vous soutenir, mais j'ai les mains liées; si vous voulez mettre la vôtre dans une des miennes, cela vous soulagerait un peu. Du courage, nous n'avons pas longtemps à souffrir; voyez, l'échafaud est tout près de nous. Vous tremblez; j'aurais dû vous éviter cet affreux spectacle. Je vous demande bien pardon de vous l'avoir infligé. » Tout à coup il me serra la main de manière à me faire crier... Vous me faites mal, lui dis-je. — Excusez-moi. Vous n'avez pas vu, vous n'avez pas entendu?... Lorenzo n'a plus à souffrir.

Le malheureux avait suivi des yeux son frère, et avait vu tomber sa tête. Il n'avait pu se retenir, et c'est dans ce moment qu'il m'avait serré si violemment la main. Il se remit pourtant, et nous arrivâmes aux pieds de la potence dont il monta les degrés d'un pas assuré. Nous étions tous restés en bas. Je tenais toujours, malgré moi, les yeux fixés sur Pietro. Quand le bourreau voulut porter la main à sa croix pour le dégrader, il fit un mouvement violent, brisa les liens qui retenaient ses mains attachées et lança un regard si terrible sur l'exécuteur, que cet homme se mit à prendre la fuite et ne s'arrêta qu'aux pieds de l'échafaud sur lequel Pietro était resté seul. Il arracha sa croix, la broya entre ses dents et en avala les morceaux. Puis il resta debout sur l'échafaud comme pour attendre que le bourreau vint accomplir son terrible ministère.

En ce moment, tournant la tête pour considérer la foule qui encombrait la place, il aperçut à un balcon le comte de Mortello. Le voilà! s'écria Pietro. L'infâme qui est cause de tous mes maux! Tous les regards se portèrent du côté du balcon. Le comte est obligé de se cacher; la populace, malgré les soldats qui voulaient l'arrêter, se précipite vers la maison. On craignait un instant une émeute, mais le départ de Mortello apaisa la multitude. Enfin le bourreau, enhardi par des agens de police, remonta sur l'échafaud, il saisit Pietro qui n'offre plus aucune résistance, lui passe la corde au cou, et le saisit par les épaules...

Quinze jours après, je revenais à moi comme d'un profond sommeil; j'aperçus don Mattéo au chevet de mon lit. Dieu soit loué! me dit-il, vous voilà rétabli; j'ai tremblé pour votre existence. Vous étiez tombé sans connaissance aux pieds de l'échafaud; vous avez été découvert, et, sans l'ambassadeur de France, vous auriez été incarcéré, et Dieu sait quand vous seriez sorti de prison. Aussitôt que vous le pourrez, retournez dans votre pays. Adieu!

Je suivis le conseil de don Mattéo, me promettant cependant de retourner un jour à Naples, tant il est vrai qu'on aime à revoir les pays où l'on a beaucoup souffert.

LIÈGE, LE 29 NOVEMBRE.
INSTRUCTION PUBLIQUE.

Depuis cinq ans, la chambre des représentants est saisie d'un projet de loi sur l'enseignement primaire et moyen, et depuis cinq ans ce projet dort dans les cartons du greffe, sans avoir reçu un commencement de discussion, malgré les engagements pris par les chambres, à différentes époques, de s'occuper de l'examen de ce projet et de le prendre en sérieuse considération. Si la chambre avait eu constamment à traiter de graves et hautes questions politiques, semblables, sous l'un ou l'autre rapport, à celles qui ont absorbé la moitié de la dernière session, nous aurions compris les ajournements successifs qui retardent l'organisation d'une des branches les plus importantes de l'instruction publique, mais non; pendant cinq ans consécutifs, elle n'a eu qu'à s'occuper d'améliorations intérieures, et son attention n'a pas été détournée, un instant, de ses travaux habituels, par des complications diplomatiques qui auraient pu excuser, en quelque sorte, son inaction en matière d'enseignement. Il faut donc bien admettre que l'esprit de parti n'a pas été étranger à ces ajournements continus, et ce qui le prouve, ce sont les efforts que l'on fait depuis quelque temps pour repousser l'intervention du pouvoir législatif dans tout ce qui concerne l'instruction publique.

Tout récemment encore, M. Deschamps a publié un manifeste dans lequel il soutient que le gouvernement n'a pas le droit de se mêler de l'enseignement public, et qu'il est de son devoir de l'abandonner complètement à l'exploitation de la concurrence privée. L'article de la constitution, qui déclare formellement qu'il y aura un enseignement donné aux frais de l'état, ne l'a pas arrêté dans les conclusions destructives qu'il tire du principe de la liberté de l'instruction. Par une interprétation qui fausse complètement le texte et l'esprit de cet article, il est parvenu à découvrir que l'intervention de l'état doit se borner à l'allocation de quelques subsides à des établissements privés, qui, sans ce secours, ne pourraient pas se soutenir. Les journaux catholiques ont reproduit cette doctrine; ils n'y ont pas donné un assentiment immédiat et complet, mais ils ne l'ont pas combattue non plus; à leurs yeux, M. Deschamps n'a eu qu'un seul tort; c'est d'avoir divulgué trop tôt des prétentions qui ne se concilient guère avec une interprétation franche et loyale du principe posé dans la constitution; aussi n'a-t-il pas été soutenu dans cette lutte intempestivement engagée, et les journaux libéraux n'ont-ils rencontré aucun contradicteur dans les rangs des catholiques, lorsqu'ils ont cru devoir réfuter les principes exposés par M. Deschamps.

Aujourd'hui que la question de l'enseignement est de nouveau soulevée par la presse, les organes de l'opinion catholique, qui avaient gardé un instant le silence, s'expliquent plus clairement qu'ils ne l'ont fait jusqu'aujourd'hui, et sans aborder la discussion de la thèse posée par M. Deschamps, ils soutiennent que l'état florissant de l'instruction privée rend complètement inutile l'intervention du pouvoir.

Voici ce que disait le *Courrier de la Meuse*, il y a quelques jours : « On semble être à-peu-près d'accord sur la nécessité de combler les lacunes existantes dans l'ordre actuel des choses. — Si l'on est d'accord sur l'existence de certaines lacunes à combler, on ne s'accorde guère sur les moyens d'y parvenir. A côté de quelques hommes qui réclament en effet l'intervention du pouvoir, beaucoup d'autres sont persuadés que les ressources et le zèle actif des particuliers suffiront bientôt à tous les besoins de l'instruction primaire. A la vue de tout le progrès qu'on a déjà fait, en jetant les yeux sur tant d'institutions et d'écoles normales en pleine voie de prospérité, dont les fruits sont déjà sensibles et le deviendront encore plus de jour en jour, ces derniers estiment que ce serait mal employer les fonds du trésor que de les consacrer à la création d'un système général d'instruction gouvernementale. Il y a donc divergence d'opinion sur le point capital de la question, ce qui n'annonce pas tout-à-fait une solution aussi facile qu'on veut bien la pressentir. »

Entendre le *Courrier de la Meuse*, il paraîtrait que quelques hommes seulement réclament l'accomplissement des promesses écrites dans la constitution, et que l'opinion qui demande l'organisation d'un enseignement public, donné aux frais de l'état, ne compte que quelques faibles partisans, tandis que l'opinion contraire, celle qui voudrait exclusivement livrer l'enseignement à la concurrence privée, compte, selon lui, un bien plus grand nombre d'adhérents. Nous ignorons sur quels calculs le *Courrier de la Meuse* a basé cette assertion, mais nous lui aurons observé que, même parmi les défenseurs les plus zélés de la liberté de l'instruction, même parmi les catholiques les plus sincères, il se trouve beaucoup de personnes qui regardent, comme un devoir, l'intervention officielle de l'état dans l'enseignement, persuadés que la principale mission du pouvoir est d'instruire et de moraliser le peuple.

On allègue la prospérité toujours croissante des établissements d'instruction privée, et en face des progrès déjà accomplis, on nous demande si ce ne serait pas mal employer les fonds du trésor que de les consacrer à la création d'un système d'instruction gouvernementale. Mais cette prospérité est-elle aussi réelle, aussi générale qu'on voudrait nous le faire croire? Dans quelques grandes villes, l'instruction a reçu des développements notables, grâce à l'intervention des administrations municipales, et au zèle éclairé des bons citoyens; mais la population du royaume ne se compose pas des seuls habitants de nos grandes villes; il faut tenir compte aussi de la population de nos campagnes et ne point perdre de vue ses besoins et ses intérêts. Que le nombre des écoles dans les villages n'ait point subi une diminution marquée, c'est possible; que dans certaines provinces, il soit même augmenté, c'est possible encore. Mais l'enseignement y est-il aussi bon, aussi complet qu'il l'était avant la révolution? Les maîtres actuels ont-ils le même degré d'instruction que leurs devanciers? Les méthodes employées aujourd'hui sont-elles aussi parfaites que les méthodes en usage sous l'ancien gouvernement? Nous ne le pensons pas, et nous avons déjà eu l'occasion de citer, à l'appui de notre opinion, des faits qui n'ont pu être contestés. Nous avons démontré, en invoquant l'autorité des députations provinciales et en reproduisant leurs plaintes et leurs réclamations au sujet de la décadence où l'enseignement est tombé dans les campagnes, que l'instruction publique qui s'y donne est loin de répondre à son but, et que la confection d'une bonne loi sur l'enseignement primaire et moyen est vivement désirée.

Le gouvernement doit l'instruction aux masses; c'est une de ses obligations les plus saintes, une de ses dettes les plus sacrées. En proclamant la liberté de l'enseignement, on n'a nullement prétendu le dispenser de ce devoir, et ce qui le prouve à l'évidence, c'est que la constitution a consacré le principe, qu'il y aura une instruction donnée aux frais de l'état. Réclamer le

bénéfice de la liberté de l'enseignement pour tous, excepté pour l'état, c'est donc violer la constitution, et créer un nouveau monopole plus dangereux que l'ancien, à cause de l'absence de toute surveillance et de tout contrôle.

Immédiatement après son arrivée, S. M. le roi donnera un grand dîner auquel sont invités la plupart des autorités civiles et militaires. Après ce dîner, il se rendra au spectacle. On nous assure que beaucoup de loges sont déjà retenues.

Nous avons rendu compte des débats qui ont eu lieu devant notre cour d'assises à la session du mois d'août dernier, et à la suite desquels les sieurs Philippe Joly et Emile Louis Martin, tous deux d'origine suisse, et commis-négociants établis à Verviers, ont été déclarés coupables de coups et de blessures sur plusieurs particuliers de la même ville, et condamnés le premier à six mois, le second à dix-huit mois de prison. Cet arrêt fut prononcé le 9 août, et le 14 Joly épousa une demoiselle de Verviers.

Les deux condamnés présentèrent ensuite au roi une requête en grâce. Ils attendaient l'effet de ce recours sur lequel il ne pouvait manquer d'être prochainement statué; mais lundi soir, Joly s'est évadé de la prison de Verviers avec un autre prisonnier nommé Charles Lewis. Cette évasion paraîtra d'autant plus surprenante de la part de Joly, que le terme de sa peine expirait le 9 février prochain.

En supposant que son pourvoi fut rejeté, sa détention ne devait plus durer qu'un peu plus de deux mois; et c'est ce moment qu'il choisit pour s'enfuir et abandonner les intérêts commerciaux dont il était chargé. Ce jeune homme était le représentant à Verviers d'une forte maison de Trieste; il avait contracté avec plusieurs fabricans de cette ville des engagements qu'il laisse en souffrance, et sur la loyauté ou le résultat desquels sa fuite va nécessairement faire planer de légitimes soupçons.

Des mesures ont été prises pour parvenir à l'arrestation des deux prisonniers évadés, mais on nous assure qu'il se sont réfugiés en Prusse.

Hier matin, on a découvert, dans l'église St-Denis, un cercueil contenant le corps d'un enfant nouveau né, que l'on était parvenu à y déposer furtivement. Nous ignorons si ce fait donnera lieu à la constatation d'un crime ou d'un délit, par le résultat de l'enquête judiciaire à laquelle l'autorité a procédé.

Le 27 novembre, vers dix heures du soir, un enfant nouveau né du sexe féminin, a été déposé sur le seuil de la porte de l'hospice de la Maternité. Les langes qui l'enveloppaient, annonçaient la plus profonde misère. Cet enfant a été immédiatement recueilli par la directrice de l'hospice.

Le même jour, un ouvrier couvreur en zinc, qui travaillait aux toits d'une forge construite dans l'atelier d'armes de guerre du gouvernement, situé au faubourg St-Léonard, est tombé du haut d'un échafaudage sur le pavé. Il n'est que légèrement blessé.

M. et Mde. Guelton que nous avons applaudis lundi dernier au concert dans lequel ils se sont fait entendre à notre théâtre, s'aperçurent en arrivant à Liège, que la malle qui avait été transportée en même temps que leurs personnes, par l'un des omnibus faisant le service entre Ans et notre ville, avait été forcée et qu'on leur avait soustrait une somme de 200 francs qui y était enfermée.

Ils portèrent ce fait à la connaissance de M. le commissaire de police du quartier de l'Est, et grâce aux investigations actives de ce magistrat, celui-ci, sur les indications qu'il a recueillies des employés de l'omnibus, est parvenu hier à découvrir l'auteur de la soustraction et à récupérer toute la somme volée. C'est un nommé François Rorive, âgé de 21 ans, demeurant rue Roture, au quartier de l'Est, qui, dans la montagne d'Ans, était parvenu, à ce qu'il semble, à grimper sur l'impériale de l'omnibus, pendant que le facteur avait momentanément quitté son poste; la police a trouvé sur Rorive deux clefs et un crochet qui, probablement, ont servi à perpétrer le crime. La mère, trouvée nantie de la presque totalité de la somme, qu'elle portait entortillée dans des mouchoirs noués autour de ses cuisses, est également arrêtée comme complice.

Après avoir rapporté ce que nous avons dit hier de l'émission de faux billets de banque, l'*Indépendant* ajoute :

« Nous pouvons donner l'assurance positive que le nombre des faux billets de 500 fr. qui ont été donnés en paiement, se borne à cinq dont trois à Malines et deux à Gand; que ces billets sont faits à la main et de telle manière qu'il est très-facile de s'apercevoir qu'ils sont faux; que les deux coupables qui se sont occupés de la fabrication et de l'émission sont sous la main de la justice, grâce au zèle et à l'activité des magistrats de Bruxelles et de Gand; et qu'enfin tout se borne à un essai criminel déjoué aussitôt que tenté, puisque la totalité de la valeur nominale des billets émis est de 2,500 fr. »

« Nous donnerons demain d'autres détails, et nous pouvons dès à présent assurer que la Société Générale qui, au premier moment, avait prescrit à ses agents de retenir tous les billets de 500 fr. qu'ils avaient en caisse, les a autorisés dès aujourd'hui à en délivrer de nouveau aux personnes qui désireraient en obtenir de cette valeur. »

Tous les gouverneurs de province viennent d'inviter les autorités communales à tenir la main à l'exécution rigoureuse des dispositions législatives, qui prescrivent la tenue par les aubergistes, hôteliers, loueurs, etc., d'un registre où sont inscrits les individus étrangers qui y séjournent.

A partir de dimanche, les convois du chemin de fer pénétreront jusque dans l'intérieur de la ville d'Ostende. Il a été unanimement décidé par le conseil de régence de cette ville, qu'un banquet serait offert, dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville, à M. le ministre des travaux publics, aux ingénieurs et entrepreneurs du chemin de fer, et auquel seraient invités M. le gouverneur de la province et les principales autorités de la ville; et qu'enfin, vu la saison avancée, les bals, jeux, etc., seraient remplacés par une distribution extraordinaire de vêtements, pains, bois et comestibles, aux familles indigentes et aux orphelins d'Ostende.

Les amateurs qui courent les ateliers peuvent voir en ce moment dans celui de M. Navez, et c'est parce que nous avons joui de cette bonne fortune que nous nous empressons de la leur annoncer, un fort beau tableau, peut-être le plus remarquable de ceux que cet artiste a produits. Le sujet de ce tableau a été fort souvent traité par la peinture religieuse; c'est un visite d'Elisabeth à Marie pendant laquelle l'enfant Jésus et le petit saint Jean prennent leurs innocents ébats. M. Navez, ayant à lutter contre un sujet si rabattu, a vaincu cette difficulté par la beauté de son exécution. La douceur et l'expression angélique des

traits de Marie, le caractère grave et noble de la tête d'Elisabeth, le corps si gracieusement dessiné et si bien posé de l'enfant Jésus, la tête de saint Jean, dans le faire de laquelle M. Navez a rappelé le jet hardi et la manière franche des vieux maîtres italiens, l'harmonie de l'ensemble, la solidité de la couleur, les effets savans et bien sentis du clair obscur, font de ce tableau une œuvre d'un bien grand mérite. C'est un riche Anglais qui l'a commandé à M. Navez.

— Une lettre de Rome, en date du 12 novembre, adressée au *Frankfurter-Journal*, dit que, malgré toutes les assurances contraires, on est chaque jour plus inquiet pour la vie de S. S. le pape Grégoire XVI. Depuis avant-hier, dit cette lettre, les courtes promenades habituelles de S. S. n'ont plus lieu, à cause, dit-on, des accès de vertige auxquels S. S. est sujette et qui, dans les derniers temps, ont recommencé à se montrer plus fréquents et plus forts.

Le vin de betterave est trouvé, à ce qu'il paraît, en depot des incrédules et des plaisanteries de quelques journaux. Voici ce que nous lisons dans l'*Echo de la Frontière*, sous la date de Valenciennes, 26 novembre :

« Depuis le commencement de la fabrication des sucres de cette année, tous les esprits sont préoccupés d'une idée fixe : la vinification du jus de betterave. C'est un problème à résoudre et chacun fait ses efforts pour en trouver la solution. Ainsi les fabricans de Saint-Saulve, d'Onnaing, d'Artres, etc., ont tenté différens procédés de fermentation, de collage, etc.; aucun essai jusqu'à présent n'a mérité d'être mentionné, aucun résultat n'a été obtenu. Quelques fabricans même ont désespéré. »

« Il était réservé à Valenciennes, point central de l'industrie sucrière, d'ouvrir cette nouvelle voie et d'avoir l'honneur de la découvrir. Dimanche dernier, un chimiste, qui a fait de studieuses recherches sur la matière, a présenté des échantillons de jus de betteraves, qu'il dit pur et vinifié. Ce jus a totalement perdu le goût âcre; il représente, pour la couleur, les vins rouges clairs de Champagne; il contient, à cause de sa richesse saccharine, un principe alcoolique abondant; au goût, il offre la saveur des vins doux : il est capiteux comme eux. »

« Le jus ainsi expérimenté provenait de la fabrique de M. Loqueux, à Marly; il a subi sa dernière préparation à Valenciennes. »

« M. Leflan, courtier de sucre indigène, en a des échantillons. Le chimiste à qui l'on doit cette découverte a déjà annoncé dans l'*Echo de la frontière* qu'il traiterait de son procédé. »

« Ainsi nos fabricans seront bientôt à même de vérifier les assertions du chimiste, et d'enrichir le pays d'une nouvelle branche d'industrie agricole. »

Nous avons annoncé hier que le beau domaine de Chokier, appartenant à Mme. la baronne de Serdobin, venait d'être acquis par M. Jamart; il paraît que ce renseignement, qui nous avait été donné par deux personnes en qui nous avons toute confiance, manquait complètement d'exactitude; voici la lettre que vient de nous adresser Mme. la baronne de Serdobin, et que nous nous empressons de publier.

Chokier, ce 29 novembre 1859.
A Messieurs les rédacteurs du POLITIQUE.
Je suis bien étonnée de l'assurance avec laquelle vous annoncez la vente du domaine de Chokier, et surtout du prix que vous fixez pour cette vente. Je ne connais pas M. Jamart auquel vous adjugez si gratuitement ma terre. Vous concevez, messieurs, qu'une semblable annonce, en répandant dans le public le bruit que cette propriété est vendue pour un prix bien inférieur à celui que j'exige, ne peut que compromettre mes intérêts et éloigner les amateurs. Veuillez, messieurs, insérer ma lettre dans votre journal pour réparer, autant que possible, le mal que vous avez pu me faire. J'ai l'honneur, messieurs, de vous saluer.
Baronne de SERDOBIN née LOISON.

Le collège des bourgmestre et échevins, Vu la délibération du conseil communal du 23 de ce mois, portant que les parcelles de terrain ci-dessous désignées et appartenant à la ville, seront vendues aux enchères publiques.

Arrête : Les plans indiquant la situation desdites parcelles, resteront déposés au secrétariat de la ville pendant 15 jours où le public peut en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations que l'on jugera utiles.

Le présent sera inséré dans les feuilles publiques, et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'aux portes des églises de St.-Pholien, de Ste.-Marguerite, de Ste.-Walburge et de Ste.-Foi.

A l'hôtel-de-ville, le 25 novembre 1859.
Le bourgmestre, J.-J. TILMAN.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.
Aujourd'hui vendredi, abonnement et entrées de faveur généralement suspendu.
Vu la présence de S. M. en cette ville : Spectacle GALA, les 2^{es} actes de GULLAUME-TELL, grand opéra.
Le spectacle commencera par : MICHEL ou AMOUR et MENUISERIE, vaudeville en 4 actes.
On commencera à 6 heures.
A cette occasion la salle sera entièrement décorée et illuminée.
AVIS. — Il ne sera délivré au contrôle de parquet militaire qu'à MM. les officiers en uniforme.

ANNONCES.

Une NOURRICE peut se présenter rue Hors-Château, n. 94.

Vente par licitation.

JEUDI 12 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin, Le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors-Château, une bonne

MAISON DE COMMERCE.
SISE A LIÈGE, rue Puits-en-Sock, n° 952, joignant d'un côté à M. Hubert Perée, de l'autre à M. Jean-Nicolas Sarton, occupée par M. Labaye fils.
S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

BEAU QUARTIER à LOUER, composé de 4 pièces. S'adresser chez COLARD-DEJACE, tapissier, rue de la Régence, n. 55, près de l'Université.

REVENTE
PAR
suite de surenchère.

LUNDI 9 DÉCEMBRE 1859, à 9 heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^{rs} MOXHON et AERTS, notaires à Liège,
en l'étude du premier nommé, rue Hors-Château, à Liège, à la
REVENTE par suite de surenchère des IMMEUBLES suivants,

1er lot. — Une belle et grande MAISON, à porte cochère,
occupée par M. Geoffroy, sise à Liège, sur la Batte, n° 5-1078,

Cette maison joint d'un côté à M. Raskin, de l'autre à Mme.
veuve Sauveur; sa position avantageuse au bord de la Meuse la
rend propre à toute espèce de commerce. Sur la mise à prix de

2me lot. — Une MAISON, servant présentement de maga-
sin, sise à Liège, rue de la Barbe-d'Or, n. 1er., en face de la
maison précédente, joignant d'un côté à M. Groffils, brasseur,

3me lot. — Une grande MAISON, n. 55-1450, vis-à-vis de
l'Abattoir, composé de plusieurs corps de bâtiments, grandes
cours, pompe et dépendances, sise à Liège, en Pécheurie,

4me et 5me lots, n'ayant pas été surenchérés, restent
adjugés définitivement.

6me lot. — Une FERME occupée par le sieur Charlier, dont
les bâtiments sont dans le meilleur état, et une petite maison à

7me lot. — UNE FERME, occupée par le sieur Nicolas Al-
bert, granges, écuries, étable, jardins, terres, prés, vergers

8me lot, adjudgé définitivement faute de surenchère.

9me lot. — UN PRÉ, dit Thier-des-Peupliers, et une par-
celle Broussailles au-dessous de ce pré, contenant ensemble 97

VENTE DE RENTES.

Ledit jour, immédiatement après la VENTE DES IMMEU-
BLES ci-dessus, il sera procédé par le ministère des mêmes no-
taires, en l'étude de M^{rs} MOXHON, l'un d'eux, à la vente dé-
finitive et aux enchères des rentes suivantes; savoir :

RENTES EN ARGENT.

1. Une RENTE annuelle de 15 fr. 58 c., au capital de francs
271-68 c., échéant le 30 novembre, due par François-Joseph
Califice et Marie-Ida Califice, frère et sœur, à Rahay, com-
mune d'Olne, et Marie-Catherine Califice, épouse de Laurent-
Joseph Delrez, au Bois-l'Évêque, commune de Soumagne.

2. Une id. id. de 12 frs. 15 c., au capital de frs. 245-11 c.,
échéant le 22 mai, due par Henri-Joseph Garray et Marguerite

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11
et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce
genre se compose en tout de 26,000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre
mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 15,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émis-
sion suivante; de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes,
chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450,000, 200,000, 100,000, 2 à 50,000, 2 à 40,000, 1 à 50,000, 1 à 24,000
5 à 20,000, 5 à 10,000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SÉRIES Fr. 200

« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est
délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent
renoncer aux gains minimes de fl. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait plei-
nement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes sous-
crites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possi-
ble à l'agence générale de

E. SCHIFF ET C^{ie}. A FRANCFORT S. M.
qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165,000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont
de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-
à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200
— et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

Mambourg, son épouse, cultivateurs à Rahay, commune d'Olne.

5. Une id. id. de 48 fr. 62 c., au capital de fr. 972-46 c.,
échéant le 12 janvier, due par la V^e Jean-Léon. Geortay et ses
enfants, à Xhendelèsse

6. Une id. id. de 12 frs. 12 c., au capital de frs. 242-50 c.,
échéant le 30 novembre, due par Léonard Saive, à Magnée,
Louis Hallet, à Romsée, et consors.

7. Une id. id. de 7 fr. 60 c., au capital de fr. 152, échéant
le 12 mai, due par Gilles-François et Arnold-Joseph Nizel frè-
res, cultivateurs à Rahay, commune d'Olne.

8. Une id. id. de 12 frs. 15 c., au capital de frs. 554-27 c.,
échéant le 30 novembre, due par Jean-Joseph Higgy, maréchal
ferrant à Nessonvaux.

9. Une id. id. de 6 fr. 6 c., au capital de fr. 121-55 c., échéant
les 20 juin — 4 octobre, due par Michel-Joseph Pepinster, cul-
tivateur à Xhendelèsse.

10. Une id. id. de 29 frs. 28 c., au capital de frs. 585-51 c.,
échéant le 30 novembre, due par Jacques Bourguignon et ses
enfants, cultivateurs à Soumagne.

11. Une id. id. de 22 fr. 64 c., au capital de fr. 521-17 c.,
échéant le 30 novembre, due par les enfants de feu Henri De-
liffe, de St-Hadelin, commune d'Olne.

12. Une id. id. de 60 fr. 78 c., au capital de fr. 1215-57 c.,
échéant le 8 septembre, due par Pierre-Joseph Boulanger, cul-
tivateur à Rahay, commune d'Olne.

RENTES EN NATURE.

13. Une RENTE d'un muid d'épeautre, due par Pierre Saive,
messager à Nessonvaux.

14. Une de 5 setiers 3 quarts d'épeautre, due par Thomas
Dombret et Nicolas Hardy, à Nessonvaux.

15. Une de 10 setiers d'avoine, due par M. Louis Body, pro-
priétaire à Vierset.

16. Une de 4 setiers d'épeautre, due par le même.

17. Une RENTE hebdomadaire d'une quarte de farine mou-
ture, due par M. Charles-Grégoire Body, propriétaire à Modave.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, à Liège,
auxdits notaires MOXHON et AERTS; à Verviers, chez M. le
notaire VOISIN; à Olne, chez M. le notaire REGNIER; à Soir-
ron, à M. le notaire FLECHET; à Herve, chez M. le notaire
MERRY; et à Ensisval, chez M. le notaire DE LEAU.

Belle vente

D'IMMEUBLES.

LE VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Chez la veuve DUKERS, négociante à Mortroux, à la requête
des enfants feu Léonard FAWAY, il sera exposé en VENTE pu-
blique, les IMMEUBLES suivants, savoir :

NOUVELLE MESURE.

COMMUNE DE MORTROUX.

Table with columns: N° D'ORDRE, ARES CENT., Description of land parcels.

S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour
connaître les conditions.

A vendre de gré-à-gré

BELLE PROPRIÉTÉ,

Située à 6 lieues de Liège, dans une position agréable; elle
se compose d'un très-beau CHATEAU avec un corps de ferme y
attaché et 200 hectares, environ, de jardins, prairies, terres
labourables et bois. On accorderait des facilités pour le paiement;
il y aurait avantage à acquérir de suite.
S'adresser à M^{rs} BERTRAND, notaire à Liège.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table listing train schedules for various routes including Liège, Anvers, and Brussels.

BOURSES.

PARIS, LE 27 NOVEMBRE.

Table of market prices for Paris on Nov 27, including various bonds and currencies.

LONDRES, LE 26 NOVEMBRE.

Table of market prices for London on Nov 26.

AMSTERDAM, LE 27 NOVEMBRE.

Table of market prices for Amsterdam on Nov 27.

ANVERS, LE 28 NOVEMBRE.

Table of market prices for Antwerp on Nov 28.

BRUXELLES, LE 28 NOVEMBRE.

Table of market prices for Brussels on Nov 28.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 NOVEMBRE.

Le pleyt belge Neptunes, v. de Londres, ch. de div. march.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 28 NOVEMBRE 1859.

Table of market prices for Liège on Nov 28, 1859.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.